

Réunion du Conseil Municipal

(art. 24 du Code de l'Administration Communale)

Jeudi 6 mai 2021 à 19h30
Salle de convivialité de Sideville.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu du 26 mars 2021
2. Ecole : avenants au marché
3. Ecole : création poste ATSEM
4. Ecole : projet cirque
5. Ecole : aménagement 4ème classe
6. ACM : avenant à la convention
7. Frais de stades : convention participation
8. Demande de devis pour travaux - bâtiments publics
9. Appartement 1 ter village de l'Eglise : dépôt préavis
10. Elections : devis pour isolements
11. Questions et informations diverses

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, cette réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister.